

## Note n° 54 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 4 février 2019

**Exceptionnellement**, la place manque cette fois-ci pour les sujets d'actualités concernant les retraité-e-s et pour les arguments permettant de convaincre à l'action. Dans une période de débat, nous pensons qu'il faut connaître l'argumentaire du gouvernement (ils utilisent tou-te-s le même...) pour le combattre.

La régularité de nos mobilisations, la forte présence de retraité-e-s gilets jaunes sur les ronds-points changent la donne, nos neuf organisations sont enfin reconnues et reçues. En voici un compte-rendu succinct. **Les militant-e-s ont reçu un document complet** relatant ces rencontres. Il peut être envoyé sur demande en envoyant un message à <unirs@solidaires.org>

### Réunions du groupe des neuf

#### Échanges sur l'actualité sociale récente :

- **La lettre d'E. Macron** qui affirme que « *chez nous, ceux qui travaillent financent les pensions des retraités* ». Ainsi, il nie la solidarité entre les générations et le fait que cotiser pendant la vie active ouvre des « droits à pension », c'est-à-dire le droit à toucher ensuite une pension une fois en retraite. Une pension n'est pas une allocation sociale.
- **Le prélèvement à la source** suscite de nombreuses incompréhensions et quelques problèmes. Il est décidé d'intervenir sur la situation des personnes arrivant en retraite en 2018, situation nouvelle non prise en compte dans le calcul de leur impôt. Elles vont payer cher et cela ne sera régularisé qu'en 2020.

Les Neuf ont préparé la **rencontre avec Gilles Le Gendre**, président du groupe LREM à l'Assemblée nationale, le jeudi 24 janvier, **celle au Ministère des Finances** le 31 janvier avec Olivier Dussopt, et finalisé la préparation des **actions du 31 janvier**.

**Au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge HCFEA**, les neuf avaient transformé un avis qui, au départ, voulait faire entrer le privé dans le financement de l'aide à l'autonomie. Ils ont ensuite décidé d'aller au-delà du refus du privé, de faire approuver un texte pour un financement public, à 100 % par la Sécu. Le gouvernement a contourné le HCFEA en demandant à Dominique Libault du ministère de la santé de formuler des propositions en janvier 2019 « *sur l'organisation, la prise en charge, le financement et la gouvernance de la perte d'autonomie* ». Le Haut-Conseil de l'âge a auditionné Dominique Libault, dont les positions sont à connaître pour défendre le 100 % de prise en charge par la sécu, pour intervenir et peser dans les CDCA ou dans un EHPAD où vit un proche.

#### Voilà comment D. Libault a présenté sa vision :

- changer l'image du grand âge car les personnes âgées sont avant tout des personnes,
- rendre les métiers de ce secteur attractifs pour faire venir les jeunes attirés par la formation, le statut, la rémunération, les conditions de travail et l'amélioration du bâti,
- sortir de l'offre binaire domicile / établissement, par une offre intermédiaire comme un établissement de courte durée,
- décloisonner les EHPAD et les services à domicile,
- l'inadmissible reste à charge actuel incite à fusionner le forfait « soins » (médicaux et paramédicaux pris en charge par l'assurance maladie) et le tarif pour la dépendance (aides fournies quotidiennement à la personne dans le cadre de ses activités dont le montant varie avec le degré de perte d'autonomie).
- le financement n'est pas précisé ! M. Libault pense puiser dans la Caisse d'amortissement de la dette sociale, les excédents de la Sécu, les fonds des réserves des retraites !

**La discussion entre les neuf a porté sur les départements** : que deviennent-ils dans notre idée d'un service public de la perte d'autonomie, y compris pour les soins à domicile ? Les départements seraient dégagés du financement, assureraient la gestion du personnel, la prévention et le recensement des besoins. Le chèque serait-il donné à la personne ou au service public qui fait le boulot ? Qu'en pensez-vous ?

**Prochaine réunion** : lundi 11 février à la CGT.

#### L'UNIRS sur Facebook, pour la consulter :

- Ouvrir une page perso dans Facebook. Les personnes qui n'ont pas de compte doivent en créer un, rien n'oblige à ce que cette page perso soit alimentée... chacun-e est libre. On peut y mettre le minimum d'infos.
- Taper dans le cadre recherche : « Unirs retraité-es Solidaires ».
- Lorsque la page de l'Unirs s'affiche, il faut demander à être ami. Dès validation par le gestionnaire de la page, la page devient consultable complètement.

#### Pour retrouver toutes les expressions de l'UNIRS :

<https://solidaires.org/UNIRS-Union-nationale-interprofessionnelle-des-retraite-es-solidaires>

et les notes UNIRS : <https://solidaires.org/-Bulletin-UNIRS->

## Rencontre avec le Président du groupe LREM de l'Assemblée Nationale

Le groupe des 9 a rencontré Gilles Le Gendre, Président du groupe LREM de l'Assemblée Nationale le 24 janvier... pendant 53 minutes. La CGT a exprimé les avis et revendications des neuf :

- **Les attaques contre les retraités se cumulent** : 0,5 % de CRDS, 0,3 % de CASA, suppression de la ½ part fiscale, fiscalisation des 10 %, etc.
- **L'augmentation de la CSG** a été un détonateur de la colère, a mobilisé 200 000 manifestants le 15 mars. Vos quelques concessions n'ont pas réduit la colère.
- **Vous paupérisez les retraités** : 2018, 0% de revalorisation (inflation de 1,8%) ; 2019 : 0,3% (inflation de 1,6%), alors que le candidat Macron avait promis : « *Je maintiendrais le niveau de vie des retraités* » !
- **Notre droit à pension devient une allocation** revalorisée de l'arbitraire 0,3 %, en anticipation de votre réforme des retraites.
- **Plus d'un million de retraités ont un revenu inférieur à 1 000 euros** par mois. Cette pauvreté des retraités ne profite qu'aux plus riches, sans résultat positif pour l'économie du pays. Les inégalités augmentent, les 8 milliardaires français les plus riches possèdent autant que les 30 % les plus modestes.
- **Le capital bénéficie du CICE**, du pacte de responsabilité, de la baisse de l'impôt sur les sociétés, de la suppression de l'ISF, etc. Les impôts des entreprises du CAC40 ont baissé de 6,4 % en valeur absolue entre 2010 et 2017, les bénéficiaires ont augmenté de 9,3 % et les dividendes aux actionnaires de 44 %.
- **Vous prenez aux pauvres pour enrichir les très riches.**
- **Vous piochez dans les caisses de la Sécurité Sociale** qui rembourse de moins en moins, ce qui augmente les prix des mutuelles dont 10 % des retraités se privent. Augmentez le SMIC, obligez les employeurs à augmenter les salaires.
- **Vous privez de moyens les collectivités locales et les services publics** : désertification des villages, fermetures de postes, de gares, d'hôpitaux et même difficultés pour trouver un médecin de ville en secteur 1, de moins en moins de construction d'EHPAD publics et tarifs catastrophiques.
- **Arrêtez d'opposer les retraités**, « nantis, oisifs et égoïstes », aux salariés et aux jeunes. Imaginez une société sans l'engagement des retraités dans l'action sociale, politique ou associative !

**M. Le Gendre a ensuite remercié pour ce premier échange « sincère, franc et direct »**. Il insiste sur les mesures positives : augmentation du minimum vieillesse, reste à charge Zéro pour certaines dépenses de santé, demande aux mutuelles de ne pas augmenter leurs prix, crédits alloués à l'aide à domicile et aux EHPAD, etc. Le gouvernement veut remettre l'économie du pays en route, réduire la dette en réduisant les dépenses publiques.

### Les 9 organisations ont rétorqué sur plusieurs points :

- **C'est le gouvernement lui-même qui endette le pays** en distribuant des milliards sans contrepartie.
- **Votre mépris est un fait** : aucun lieu de négociation pour les 17 millions de retraité-e-s, entre 2014 et 2019, la perte de pouvoir d'achat représente ½ pension mensuelle par an !
- **Les difficultés des personnes retraitées** : l'ASPA est inférieure au seuil de pauvreté, le prix de journée en EHPAD est beaucoup trop élevé.
- **La suppression de la hausse de la CSG** : après l'annonce du Président de la République du 10 décembre modifiant le seuil de suppression de l'augmentation de la CSG pour les retraités, à compter de 2 000 € une personne retraitée célibataire serait riche ! 2 000 €, c'est le montant moyen du reste à charge pour les personnes en EHPAD et la moyenne des pensions est de 1 600 €. La situation des femmes seules retraitées est souvent très difficile. Le Haut Conseil de l'Age note que des personnes en EHPAD reviennent à leur domicile ou dans leur famille car elles ne peuvent plus payer l'établissement. Le COR a montré le décrochage du niveau de vie des personnes retraitées par rapport aux actifs. Vous pratiquez bien une politique de paupérisation des retraités.
- **Sur les choix politiques du gouvernement** : les premières décisions du gouvernement ont été prises d'une part contre les retraités, d'autre part en faveur des plus riches. Le gouvernement n'a pas de politique industrielle, mais une politique en faveur de la finance. Pour une part croissante de la population, la précarité devient la norme !

Le groupe LREM a bien perçu « notre ressenti », la colère, la spontanéité et l'émotion de nos propos « nous avons bien compris que vous n'êtes pas contents ». Le prochain rendez-vous portera sur un thème à débattre, le pouvoir d'achat. S'il y a des négociations, ce sera avec l'exécutif.

## Rencontre au ministère des Finances

Le groupe des 9 organisations de retraité-e-s a rencontré M. Olivier Dussopt, Secrétaire d'État au Ministère de l'Action et des Comptes Publics, à Bercy, le 31 janvier, pendant 1 h et 5 minutes. Cette fois-ci, c'est FO qui a parlé au nom des 9 organisations en énonçant 12 questions précises, 12 de nos principales exigences.

**M. Dussopt a commencé par nous dire qu'il ne répondrait pas oui à la plupart de nos questions :**

- **Il reconnaît que l'augmentation de la CSG**, trop vite et trop forte, a incité à relever les seuils déclenchant la CSG maximum. Elle compense la baisse des charges salariales des actifs.
- **L'effort important demandé aux retraités** favorise l'emploi et celles et ceux qui travaillent, mais les retraités les plus modestes sont préservés par l'augmentation du minimum vieillesse et de l'allocation adulte handicapé, par le chèque énergie et l'aide au changement de chaudière, par le crédit d'impôt lié à l'aide à la personne.
- **Les contraintes budgétaires obligent à faire des économies** dans les dépenses publiques, à supprimer 120 000 postes de fonctionnaires y compris à l'hôpital.
- **La suppression de l'ISF** attire les capitaux des investisseurs étrangers. Les effets redistributeurs des prélèvements obligatoires et des dépenses sociales réduisent les inégalités. Les sanctions ont été augmentées pour la fraude fiscale et les cabinets qui conseillent en optimisation pourront être inquiétés.

**Dans leurs réponses, les Neuf sont revenus sur certains points :**

- **Les déficits publics viennent de la politique de baisse des recettes fiscales, de cadeaux aux riches**. Ceci fait plus de 30 ans que cette politique est menée, et les résultats sont très visibles : chômage de masse, riches de plus en plus riches.
- **La fin de la compensation** par l'État des prochaines exonérations de cotisations sociales met à mort la Sécurité sociale. Les assurés sociaux financent ces cadeaux.
- **Un autre partage des richesses** est une exigence de nos organisations et une nécessité pour le pays. La meilleure façon d'augmenter le pouvoir d'achat, c'est d'augmenter les salaires et d'indexer les pensions sur les salaires.

**En conclusion**, M. Dussopt persiste à parler d'efforts justes des retraités. Il constate que nous ne partageons pas la « politique de l'offre » du gouvernement, mais que ceci n'interdit pas de discuter.